

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 Juillet

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 juillet 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 17 juillet 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

Secrétaire de séance :  
Mathieu MICHAUD

## **I) Approbation du procès-verbal du conseil du 19 juin 2025 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II) Compte rendu de la commission bâtiment du 15 juillet**

Monsieur Pierre Nicod présente les divers dossiers évoqués lors de la commission.

### Logement 3, rue de l'église 1<sup>er</sup> étage

Le logement ayant été libéré au 1<sup>er</sup> juillet, une annonce a été diffusée et douze visites ont eu lieu, dix candidatures ont été reçues. La commission, après étude de ces dernières, propose de retenir Madame Alexandra Petrovic, en 1<sup>ère</sup> position, Messieurs Yves Marcel et Anthony Guillemain en 2 et 3<sup>ème</sup> position. Le loyer énoncé est de 450 € auquel il convient d'ajouter 60 € de charges.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la location du logement à Madame Alexandra Pretovic, à compter du 15 août 2025, de déterminer le montant du loyer mensuel à 450 € et celui de provision de charges à 60 €, de fixer le montant de la caution à 450 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.**

### Garage attenant au logement

Il est proposé de mettre en location le garage attenant par le biais d'un bail indépendant mais tout en étant lié à la location de l'appartement. En effet, la résiliation du bail du logement mettra fin automatiquement à celui du garage. La date de début de ce bail sera à définir avec la locataire.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de proposer au locataire de l'appartement ci-dessus, un bail pour le garage attenant d'un an renouvelable chaque année pour un loyer mensuel d'un montant de 50 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

### Remboursement de la caution – Mme Courvoisier – logement 3, rue de l'église 1<sup>er</sup> étage

Suite à l'état des lieux réalisé et au bon état général constaté de l'appartement, il est proposé de restituer le montant de la caution à Madame Courvoisier s'élevant à 385 €.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter le**

**remboursement de la caution d'un montant de 385 euros à Madame Courvoisier et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Atelier communal – remplacement des portes

Deux devis de l'entreprise Nicolas Couthier sont présentés :

- Porte de 5,60 x 3.25 m : 13 750 € TTC
- 4.50 x 3.25 m avec portillon indépendant : 10 300 € TTC

Ces deux devis méritent réflexion, une décision sera prise ultérieurement.

Bibliothèque – changement des menuiseries

Dans le cadre du projet de rénovation de la bibliothèque, il est présenté un devis de l'entreprise ROTA pour le changement des menuiseries extérieures (fenêtres et portes façade sud), d'un montant de 7 308.18 euros TTC.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir l'offre présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Logement poste est

Le logement ayant été restitué le 28 mai dernier, il a été procédé à l'évacuation de l'ensemble des éléments du logement.

Divers travaux de rafraîchissement seront à prévoir : parquet de la cuisine, peinture à prévoir...

**III) Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire de la CFD**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire de la communauté de communes est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Il précise que les communes membres peuvent procéder avant le 31 août 2025, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L 5211-6-1 du CGCT.

La répartition est la suivante selon une répartition de droit commun ou d'accord local :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES Répartition droit commun	NOMBRE DE SIEGES Répartition accord local
BANNANS	1	2
BONNEVAUX	1	2
BOUJAILLES	1	2
BOUVERANS	1	2
BULLE	2	2
COURVIERES	1	2
DOMPIERRE LES TILLEULS	1	1
FRASNE	8	7
LA RIVIERE DRUGEON	4	4
VAUX ET CHANTEGRUE	2	3

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 27 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

#### **IV) Répartition des frais de géomètre vente rue de la rieppe**

Lors du conseil municipal en date du 18 avril 2024, il a été fixé le prix de vente de la parcelle communale cadastrée section AB n°94 sise rue de la Rieppe à 140 € le m<sup>2</sup>, parcelle destinée à être vendue aux riverains, Mr Mme Luri et l'indivision Mesnier Geoffroy.

A ce jour, il convient de déterminer la répartition des frais de géomètre entre le futur acheteur et la commune, étant donné le désistement de Mr et Mme Luri.

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de répartir le montant des frais de géomètre, à part égale, entre le futur acheteur et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

#### **V) Contrat de bucheronnage**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de bucheronnage arrive à échéance au 25 août 2025. Monsieur Mathieu Michaud ne prenant part ni au débat ni au vote, quitte la salle.

Il est proposé de renouveler le contrat passé avec la société Michaud Forêt pour un an, aux tarifs de base suivants :

Abattage / Façonnage : 10 € / m<sup>3</sup>

Débardage : 6 € / m<sup>3</sup>

**Monsieur Mathieu Michaud ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat ni au vote, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, par 10 voix pour et une abstention, d'accepter la proposition citée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**

#### **VI) Questions diverses**

##### Demande participation financière – Etablissement scolaire Labergement Sainte Marie

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre adressée à la commune de la direction de l'établissement scolaire Sainte Jeanne Antide de Labergement Sainte Marie qui sollicite une participation financière de la commune à un voyage pour des élèves de 4ème et 3ème. Après concertation, il ne sera pas donné suite à cette sollicitation.

##### Demande Mr Mme Vionnet Xavier

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courriel de Mr et Mme Vionnet Xavier sollicitant la commune pour procéder au retrait de tous les panneaux indicateurs et le poteau incendie présents sur leur parcelle. La demande a été transmise à la communauté de communes pour le poteau d'incendie et la commune étudiera la question des panneaux indicateurs.

##### Location matériel fête communale

Monsieur le Maire présente deux demandes de VECA pour l'organisation de la fête communale : la location d'une sonorisation ainsi que celle d'une structure gonflable. Il est décidé de valider le devis d'un montant de 879.26 € pour la location d'un toboggan géant auprès du prestataire Magic Animations et le devis d'un montant de 386 € pour la location d'une sonorisation auprès de la Société Studio Plus.

##### Curage de passages canadiens

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 528 € TTC de l'entreprise TERRAZ pour le nettoyage de 4 passages canadiens. Après concertation, il est décidé de retenir ledit devis.

Fin de la séance : 21h45

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 11 septembre prochain.

Le Maire,  
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance  
Mathieu MICHAUD

